

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

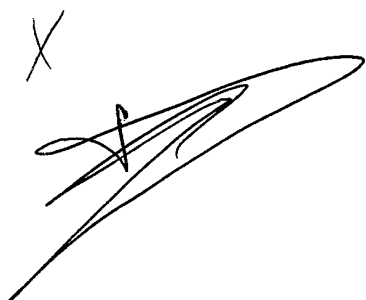
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00031 Numéro SIREN : 817 758 246 Nom ou dénomination : A.D.C.B

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2019 sous le numéro de dépôt 879

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

Le Président,

X


A.D.C.B

Restaurant, traiteur

9 Rue de Dinan

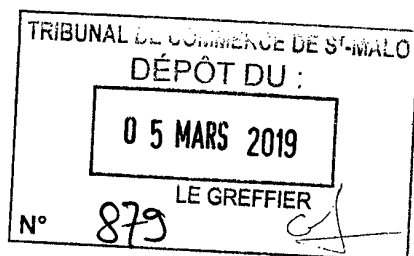
35730 PLEURTUIT

Comptes annuels au 31/01/2018

AUDIT EUROPE EXPERTISE

A2E / Codex

Expertise comptable - Commissariat aux comptes



Alain LE MAOUT - Stéphane ROUSSEAU

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite
au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et membres
de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes
Sari au capital de 500 000 €
RCS Saint-Malo 449 262 054 - APE 4920Z
TVA Intracommunitaire FR 80449262054

Siège Social

18 avenue Jean Jaurès
BP 83
35406 SAINT-MALO cedex
Tel : 02 99 40 99 40
Fax : 02 99 40 11 01
Email : a.lemout@alexcodex.fr

28 rue des Jardins du Val
BP 70105
35802 DEHAUD cedex
Tel : 02 99 46 20 87
Fax : 02 99 46 48 57
Email : s.rousseau@alexcodex.fr

2 bis, chemin de la Chaussée
BP 13
35130 DOX-LE-BRETAGNE cedex
Tel : 02 99 48 29 16
Fax : 02 99 48 12 30
Email : a.lemout@alexcodex.fr

Autres informations

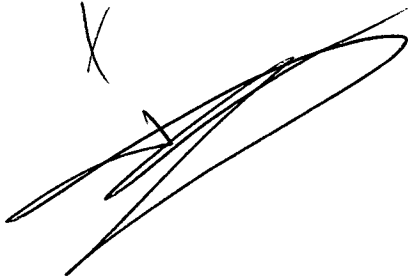
Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés	211	211	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	2 756	2 756	
Taxe sur la valeur ajoutée	327	327	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	1 397	1 397	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	504	504	
Charges constatées d'avance			
Totaux	5 195	5 195	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)	1 397		

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	5 641	5 641		
à 1 an max. à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	7 568	7 411	157	
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 255	818	10 437	
Personnel et comptes rattachés	4 317	4 317		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 050	4 050		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	487	487		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	322	322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	5 585	5 585		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	39 225	28 631	10 594	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 340	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	413			

Copie certifiée
conforme à
l'original
Le Président



A.D.C.B

SAS au capital de 2.000 €

Siège social :

9 rue de Dinan

35730 PLEURTUIT

Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO n° 817 758 246

Exercice social clos le : 31 janvier 2018

Texte de la décision de l'associé unique du 31/08/2018

Deuxième décision

Je décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 17.020 euros en totalité au compte
« Report à nouveau ».

A.D.C.B

SAS au capital de 2.000 €

Siège social :

9 rue de Dinan

35730 PLEURTUIT

Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO n° 817 758 246

Décision d'approbation des comptes et d'affectation du résultat en date du 31 août 2018

Je, soussigné Monsieur Antoine DESCHAMPS agissant en qualité de président et de seul associé de la société A.D.C.B, après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/01/2018 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/01/2018 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice.

Première décision

J'approuve les comptes de l'exercice clos le 31/01/2018 et les documents s'y rapportant et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 17.020 €. J'approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième décision

Je décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 17.020 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

Troisième décision

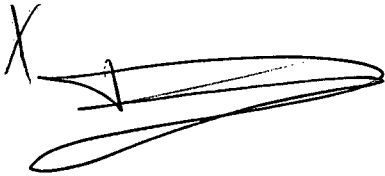
Délibérant en application de l'article L223-42 du Code de Commerce et après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2018, et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, je décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Quatrième décision

Je confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce qui précède, j'ai rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associé unique et Président : Antoine DESCHAMPS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'X' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.